



Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE

Comité Technique Local du 23/03/2016

DECLARATION FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CTL,

Au cours du 2ème semestre 2015, FO-DGFIP et l'ensemble des syndicats nationaux ont boycotté les instances et ont exprimé à diverses reprises les motifs de leur mécontentement.

Au niveau local une même décision de boycott a été prise compte-tenu également de la situation de dégradation des conditions de travail des agents du fait des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes de nos services et postes.

La présence des représentants FO ce jour ne signifie nullement que les problèmes sont réglés ou que nous ayons abandonné nos revendications.

Bien au contraire le contexte social s'alourdit encore avec la poursuite des suppressions d'emplois dans les Directions dites non prioritaires et la DGFIP devient le principal contributeur à cette destruction du Service Public.

La forte participation des agents de la DGFIP à la grève du 26 janvier 2016 avec en Moselle un taux de grévistes de 33,45 % supérieur au taux national de 24,90 % témoigne du RAS LE BOL des agents.

L'avenir de la Fonction Publique s'avère très sombre et de menaces pèsent sur notre Statut Général et nos statuts particuliers par la mise en place de PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) marché de dupes pour mieux permettre la mobilité des fonctionnaires dans les 3 versants de la Fonction Publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) dans le cadre des restructurations.

Le lien est fait, votre ordre du jour est justement consacré une fois de plus au sujet des restructurations, réorganisations, suppressions à savoir :

Opérations de restructurations du réseau en 2017 (vote)

- fusion Albestroff-Sud Saulnois ;
- fusion Fénétrange-Sarrebourg ;
- fusion Courcelles-Chaussy - Metz municipale ;
- création du Service Départemental de l'Enregistrement

FO-DGFIP vous rappelle son opposition totale à vos projets pour les motifs suivants :

- Désertification du service public en milieu rural et obligation faite aux usagers, à nos concitoyens d'aller vers la dématérialisation à tout-va.
- Abandon de la connaissance du terrain préjudiciable au contrôle fiscal qui ne se nourrit pas seulement d'applications informatiques aussi sophistiquées soient-elles.
- Absence de lisibilité pour le maintien de nos trésoreries SPL (Secteur Public Local) impactées directement par la carte de l'intercommunalité.
- Opposition totale des agents concernés qu'ils soient A, B ou C qui vivent dans un climat anxigène et subiront des mobilités forcées géographiques et, ou, fonctionnelles.

FO-DGFIP vous demande une écoute attentive des situations personnelles des agents qui seront impactés par ces réformes.

FO-DGFIP vous rappelle ses revendications :

- Arrêt immédiat de toutes les restructurations, fusions, suppressions de services.
- Arrêt de toute mutualisation des services éloignant le service public du citoyen et accentuant la désertification des départements,
- Arrêt des suppressions d'emplois (2130 suppressions pour 2016 à la DGFIP dont 59 en Moselle)
- Attachement au Statut Général de la Fonction Publique garant de l'égalité d'accès au Service Public.
- Opposition à la mise en place de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu, cadeau déguisé aux entreprises devenant « Percepteur ».

Sur ce dernier sujet, nous sommes confortés sur notre position par la parution /Ulysse le 16 mars 2016 P.16

le Point d'étape sur la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (dossier Presse) :

« BON A SAVOIR

Les entreprises bénéficieront d'un effet positif sur leur trésorerie : en effet, elles reverseront l'impôt à l'administration fiscale plusieurs jours après le versement du salaire ».

Décidément, rien n'arrête le gouvernement dans sa volonté de toujours plus aux entreprises au détriment du service public et des salariés.

Le projet de loi Travail remet en cause plus de 50 ans de droits sociaux conquis par les salariés.

Il concerne aussi les fonctionnaires, par l'intégration au projet de loi d'un amendement relatif au compte personnel d'activité (CPA) permettant, à terme, d'appliquer par ordonnance celui-ci aux fonctionnaires.

La ministre Annick Girardin a reporté, à la demande des syndicats, le Conseil commun de la fonction publique programmé à Paris mardi 15 mars. Elle devait notamment évoquer la transposition dans la fonction publique de dispositions du projet de loi Travail El Khomri.

La journée du 9 mars contre le projet de Loi Travail a été le premier avertissement lancé à l'exécutif. Des centaines de milliers de manifestants ont démontré leur mécontentement et leur ras le bol face à des attaques tous azimuts contre tout ce qui fait lien social dans notre pays. La bataille est engagée contre cette nouvelle menace de régression sociale.

Enfin, au niveau Fonction Publique c'est toujours l'austérité et l'augmentation proposée du point d'indice de +1,2 % en 2 fois sur 2016 et 2017 après le gel depuis 2010 ne répond pas à notre revendication et aux demandes des fonctionnaires.

C'est pourquoi les fédérations des finances et syndicats de la DGFIP , FO, CGT, Solidaires appellent tous les agents à la grève interprofessionnelle le 31 mars et à participer nombreux aux manifestations.